

## **CJUE, 14 févr. 2019, Rebecka Jonsson, Aff. C-554/17**

Aff. C-554/17

Dispositif : "L'article 16 du règlement (CE) n° 861/2007 (...), doit être interprété en ce sens qu'il ne s'oppose pas à une réglementation nationale en vertu laquelle, lorsqu'une partie n'obtient que partiellement gain de cause, la juridiction nationale peut ordonner que chacune des parties à la procédure supporte la charge de ses propres frais de procédure ou peut répartir ces frais entre ces parties. Dans une telle hypothèse, la juridiction nationale demeure, en principe, libre de répartir le montant desdits frais, pourvu que les règles procédurales nationales de répartition des frais de procédure dans les petits litiges transfrontaliers ne soient pas moins favorables que les règles procédurales régissant des situations similaires soumises au droit interne et que les exigences procédurales liées à la répartition de ces frais de procédure ne conduisent pas les personnes intéressées à renoncer à faire usage de cette procédure européenne de règlement des petits litiges en imposant au demandeur, lorsqu'il a largement eu gain de cause, de supporter tout de même ses frais de procédure ou une partie substantielle de ceux-ci".

**Mots-Clefs:** Frais et dépens  
Droit national

## **Q. préj. (SE), 21 sept. 2017, Rebecka Jonsson, aff. C-554/17**

Aff. C-554/17

Partie requérante: Rebecka Jonsson

Partie défenderesse: Société du Journal L'Est Républicain

1) L'article 16 du règlement (CE) n° 861/2007 (...) s'oppose-t-il à l'application d'une disposition de droit national en vertu de laquelle la condamnation au paiement des frais de procédure peut être écartée ou modifiée en raison du fait que les parties gagnent respectivement ou succombent respectivement, lorsqu'il y a plusieurs demandes dans l'affaire ou lorsqu'une demande n'est accueillie que partiellement?

2) En cas de réponse affirmative à la première question, comment faut-il concrètement comprendre l'expression «partie qui succombe», figurant à l'article 16 du règlement?

**MOTS CLEFS:** Frais et dépens  
Droit national

Imprimé depuis Lynxlex.com

---

**Source URL:** <https://www.lynxlex.com/en/node/4249>